

A Saint-Brieuc, le 4 mai 2020

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil départemental
Monsieur le Directeur Académique des services de
l'Éducation nationale,

Dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons, les associations partenaires de l'École publique sont des auxiliaires précieux pour porter des valeurs fondamentales pour le projet d'Éducation nationale, elles diffusent les principes de solidarité, d'entraide, d'intérêt général, de laïcité, nécessaires pour affronter le lourd impact de la crise sur notre société.

L'annonce, par le Premier Ministre, d'un plan de sortie progressive du confinement après le 11 mai s'efforce de conjuguer une double urgence, sanitaire et sociale, avec comme premier souci d'éviter la reprise de la pandémie.

Les enfants, considérés comme ayant peu de chances de contracter la maladie, peuvent toutefois être contaminés et se révéler, à leur tour, vecteurs de contamination. Il convient donc d'en tenir compte dans la réouverture des établissements scolaires. La sécurité des personnels doit être assurée avec la plus grande vigilance.

Le Premier Ministre a annoncé la mobilisation indispensable des collectivités locales : ce sera donc aux préfets et aux départements de mettre en place des instances de concertation. Celles-ci doivent impliquer tous les acteurs économiques, y compris ceux de l'économie sociale et solidaire, les partenaires sociaux, mais aussi les acteurs associatifs.

Pour la Ligue de l'enseignement, le plan de dé-confinement doit viser prioritairement la lutte contre la fracture éducative, qui n'a fait que se creuser au cours de ces dernières semaines. Car pour de nombreux élèves, la rupture de la scolarité aura été effective, malgré les efforts déployés par les équipes enseignantes. Les associations d'éducation populaire, qui se sont également efforcées de maintenir leurs propositions d'activités culturelles et sportives, ont rencontré les mêmes difficultés.

Le caractère volontaire de la reprise, évoqué par le Président de la République et renouvelé par le Premier Ministre, s'il fait une place légitime aux inquiétudes des familles et des jeunes est une rupture avec le principe de l'obligation scolaire. Et surtout, il fragilise au premier chef les élèves les plus éloignés de l'École.

C'est pourquoi, il importe de rendre ce retour le plus incitatif possible : seule une mobilisation large de l'ensemble de la communauté éducative, au-delà des services de l'État et des collectivités locales, au plus près des réalités des établissements, est à même de relever ce défi.



Par ailleurs, pour reprendre et adapter leurs interventions aux particularités de cette période de réouverture des écoles, les associations qui agissent au quotidien sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires ont besoin de visibilité et de réponses à de nombreuses questions.

La réunion d'un conseil départemental de l'Éducation nationale le plus rapidement possible peut permettre à l'ensemble des acteurs d'échanger, de se concerter et d'amplifier la mobilisation de tous au plus près des réalités du terrain.

Il est indispensable d'associer conjointement les parents et leurs associations, les enfants et les jeunes, les personnels, enseignants, agents, personnels administratifs et leurs organisations syndicales, ainsi que les associations éducatives partenaires de l'école publique, pour bâtir des plans locaux de sortie du confinement qui soient des véritables tremplins vers l'école de demain.

Des activités éducatives, culturelles, sportives peuvent être proposées, en prenant appui sur les savoir-faire de l'éducation populaire, ses intervenants, bénévoles et salariés. Cette période doit être aussi l'occasion d'une préparation active de vacances collectives respectant les consignes de sécurité. Un plan conséquent d'aide aux vacances doit permettre aux plus démunis de vivre ces temps éducatifs et citoyens si essentiels.

La Ligue de l'enseignement, avec ses Fédérations sportives l'Usep et l'Ufolep et son réseau d'associations socio-culturelles, est mobilisée pour participer à l'immense chantier du dé-confinement qui s'ouvre dans les mois qui viennent. La lutte contre la fracture éducative et la remise sur pied d'une École et des politiques éducatives territoriales, ayant pour objectif la réussite de tous les enfants, nécessite la mobilisation de toutes et tous.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées,



TOUS LES SPORTS / AUTREMENT



Yves Le Sidaner
Président de la ligue de l'enseignement
des Côtes-d'Armor

Bernard Pouget
Président de l'Ufolep
des Côtes d'Armor

Jean-Claude Lanoë
Président de l'Usep des Côtes d'Armor

Michel Rault
Vice-président de la ligue de
l'enseignement des Côtes d'Armor

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Fédération des Associations laïques

89 Bd Édouard Prigent 22000 ST-BREIUC

Tél : 02 96 94 16 08 - Courriel : laligue@laligue22.org

www.laligue22.org

Association régie par la loi de 1901 - SIRET 775 568 934 000 76 - APE 94 99Z

Agrément organisme de formation professionnelle : 532 203 259 22 - Agrément JEP : 022ORG0399